

MAINE-ET-LOIRE
49123

A l'attention des membres du Conseil Municipal

Madame, Monsieur,

En votre qualité de membre du conseil municipal, vous êtes invité(e) à assister à la réunion du conseil municipal qui aura lieu le :

**Vendredi 10 juillet 2020
à 19 H 30
Salle du conseil**

ORDRE DU JOUR

- 1- Approbation du compte-rendu de la réunion du conseil municipal du 22 juin 2020
- 2- CCVHA – désignation des représentants communaux dans les différentes commissions
- 3- Salle de la Gaieté : décision concernant le matériel
- 4- Décisions prises en vertu de l'article L 2122-22 du CGCT (Code Général des Collectivités Territoriales) par délégation du conseil municipal au Maire
- 5- Informations diverses

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, mes salutations distinguées.

Le Maire



Jean-Pierre BOISNEAU

MAIRIE DE SAINT SIGISMOND

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10 juillet 2020

Le dix juillet 2020 à 19 heures 30 minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de M. Jean-Pierre BOISNEAU

Étaient présents : Mmes Nadia GUERIF BOURASSEAU, Cindy ROUSSEAU, MM. Moïse BEUCHER, Marc BRINET, Thierry LORE

Étaient excusés : Mme Estelle ANJARD qui donne pouvoir à M. Jean-Pierre BOISNEAU, Monsieur Sébastien PRAT qui donne pouvoir à M. Marc BRINET

Étaient absents : Mme Pauline GASDON, M. Jean-Pierre FREMY

Formant la majorité des membres en exercice

Secrétaire de séance : M. Thierry LORE

1- Approbation du compte-rendu de la réunion du conseil municipal du 22 juin 2020

Pour 8	Contre 0	Abstention 0
--------	----------	--------------

2- CCVHA – désignation des représentants communaux dans les différentes commissions

Monsieur le Maire expose :

Pour faire suite aux élections municipales, il convient de nommer les représentants communaux dans les différentes commissions intercommunales mises en place au niveau de la CCVHA :

Commission Finances	CLECT (Commission locale d'évaluation des charges transférées)	Ressources internes
M. Jean-Pierre BOISNEAU	T : M. Thierry LORE S : M. Marc BRINET	Mme Nadia GUERIF
Développement économique	Solidarités	Environnement – voirie – assainissement
M. Marc BRINET	Mme Estelle ANJARD	M. Jean-Pierre FREMY
Enfance / jeunesse	Aménagement	Culture et communication, digitalisation
Mme Cindy ROUSSEAU	M. Jean-Pierre BOISNEAU	M. Moïse BEUCHER

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte cette proposition.

Pour 8	Contre 0	Abstention 0
--------	----------	--------------

3- Salle de la Gaïeté : décision concernant le matériel

Monsieur le Maire expose :

Lors du conseil municipal du 22 juin 2020, nous avons évoqué le souhait formulé par le Comité des Fêtes de retirer le matériel mis à disposition au niveau de la salle de la Gaïeté (courrier recommandé avec accusé réception reçu le 18 juin 2020).

Il avait alors été convenu de rencontrer les membres du bureau de l'association.

Lors de cette rencontre du 1^{er} juillet 2020, nous avons évoqué la proposition de rachat du CM St Sigismond 10/07/2020

matériel (acheté 8 756,92 € d'après les informations transmises par l'association, sur la base d'un devis) qu'ils proposent à 7 900 €. Nous avons demandé si une négociation sur le prix était possible.

M. Philippe JOUINEAU, Président, nous a informé qu'il avait trouvé un acheteur, un Comité des Fêtes en Vendée pour le prix demandé soit 7 900 €.

Par conséquent, au vu de ces dernières informations, la commune se voit contrainte de racheter le matériel auprès de fournisseurs autres. Par conséquent, le Comité des Fêtes s'engage à retirer le matériel le 18 juillet 2020.

Après recherches, je vous propose de valider les devis suivants :

- 1- **FAP COLLECTIVITES** : 30 tables 183 x 76 cm + 2 chariots (capacité d'un chariot : 20 tables) + 180 chaises + 3 chariots (capacité d'un chariot : 60 chaises) pour un coût total de 4 473,30 € HT soit 5 367,96 € TTC
- 2- **HONORANCE** : 200 assiettes + 200 assiettes à dessert + 200 fourchettes + 200 couteaux + 200 cuillères + 10 louches + 10 cuillères de service + 200 verres à eau + 200 verres à vin + 200 flûtes à champagne + 16 saladiers ronds + 20 corbeilles à pain + 30 carafes en verre + 200 tasses à café pour un coût total de 1 522,77 € HT soit 1 827,32 € TTC

A noter qu'étant un investissement, la commune retouchera la TVA à hauteur de 16 % dans 2 ans par le biais du FCTVA. Ainsi, le coût définitif pour la commune sera d'environ 6 236 € TTC.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte cette proposition et autorise le Maire à signer les 2 devis et tout documents nécessaires.

Pour 8	Contre 0	Abstention 0
--------	----------	--------------

4- Décisions prises en vertu de l'article L 2122-22 du CGCT (Code Général des Collectivités Territoriales) par délégation du conseil municipal au Maire

Pas de décision à ce jour.

5- Informations diverses

- **Demande de Mme JOUSSET** : Par courrier reçu le 2 juillet 2020, Mme JOUSSET fait part de son souhait que la haie située au 6 rue de l'Auxence continue à être entretenue par la commune, conformément à l'accord verbal donné par M. René LORE, ancien Maire et qui a perduré jusqu'à aujourd'hui. Il est rappelé et convenu que chaque particulier doit entretenir son terrain et que la commune et les agents n'ont pas vocation à intervenir sur le domaine privé. Néanmoins, au vu de cette situation particulière, il est convenu, dans un 1^{er} temps de rencontrer Mme JOUSSET. Le conseil municipal continue de réfléchir à cette problématique et à une solution viable.
- **Retrait déchets verts** : Suite à la demande de Mme JOUSSET, la réflexion a évolué sur le fait qu'une benne à déchets verts pourrait être installée dans la commune. Après consultation du SYCTOM, ce dernier n'est pas favorable notamment sur le fait que la qualité des déchets déposés par les particuliers est très médiocre.
- **SMBVAR** : désignation des élus référents :
 - a) Commission inondation : titulaire : M. Marc BRINET, suppléant : M. Sébastien PRAT
 - b) Commission Romme Brionneau Boulet : titulaire : M. Sébastien PRAT, suppléant : M. Marc BRINET
- **Rencontre avec M. TROJANI, Trésorier** : lors de cette rencontre du 9 juillet, un point a été fait sur les finances de la commune. La situation est saine.

La séance est levée à 22h00

Vu et délibéré les jours, mois et an susdits

Le Maire

Jean-Pierre BOISNEAU

Le secrétaire de séance

Thierry LORE